

**OBJET      PARC URBAIN DE LA TRINITE**  
**TRAVAUX DE LA TRANCHE N° 8B**

**AVENANTS N°1 AUX MARCHES DE TRAVAUX DES LOTS  
N°1 (VRD / APOI), N° 2 (éclairage / BOURBON LUMIERE),  
ET N°4 (hydraulique / HYDROTECH)**

**AMELIORER LE CADRE DE VIE AU QUOTIDIEN**

Le Conseil Municipal a, par délibération du 14 novembre 2009, autorisé le lancement de la consultation d'appel d'offres des entreprises et la signature des marchés par le mandataire afin de réaliser les travaux de la tranche 8b du Parc de la Trinité. Ces travaux concernent la partie Sud Ouest du parc de la Trinité, et représentent une première tranche du Cœur Vert Familial.

Les marchés de travaux suivants, d'une durée de 11 mois, ont donc été notifiés :

LOT	OBJET	TITULAIRE	MONTANT HT	MONTANT TTC
1	VRD	APOI	1 181 188,50	1 281 589,52
2	ECLAIRAGE	BOURBON LUMIERE	208 534,00	226 259,39
3	PLANTATION	LA MARE ESPACE VERT	117 192,20	127 153,54
4	HYDRAULIQUE	HYDROTECH	61 793,55	67 046,00

Des travaux supplémentaires se sont révélés indispensables en cours de chantier pour les lots 1, 2 et 4 et font l'objet de l'avenant n°1 qui vous est présenté.

Lot 1 : Les travaux supplémentaires consistent en les modifications suivantes :

DEVIS	OBJET	MONTANT HT
034	démolition d'un kiosque et d'une guérite existants avec remise en état des abords,	5 700,00
035	réalisation d'une grille d'engouffrement en partie basse du fossé existant le long du Bd Sud et raccordement au réseau EP afin de protéger les cheminements piétons,	4 857,20
042	confection d'une piste en terre pour joggers exclusivement sur les pentes du volcan,	5 904,00
060	réalisation de remblais technique sous les fondations du ponton suite aux recommandations du géotechnicien,	5 252,00
064	modifications et adaptations des toboggans aux pentes réelles du volcan avec couverture partielle de la glissière du grand toboggan afin d'éviter les risques de chute,	20 575,00
065	renforcement de la structure bois du ponton suite aux demandes du contrôleur technique.	4 375,00
	<b>TOTAL</b>	<b>46 663,20 € HT</b>

## Rapport n° 11/5-19

Lot 2 : Les travaux supplémentaires correspondent à :

DEVIS	OBJET	MONTANT HT
08A1	Passage en 66 kVA et pose d'un BT/TC pour abonnement en tarif jaune	14 126,00
08C	Séparation du réseau entre luminaire encastré et candélabre pour mise en place d'un variateur d'intensité afin de réduire la consommation électrique	8 272,00
	<b>TOTAL</b>	<b>22 398,00€ HT</b>

Lot 4 : Les travaux supplémentaires concernent :

DEVIS	OBJET	MONTANT HT
470	Vanne de régulation pour l'alimentation du lagunage en remplacement d'une vanne manuelle	4 648,00
	<b>TOTAL</b>	<b>4 648,00€ HT</b>

L'ensemble de ces travaux supplémentaires pour un montant cumulé de 73 709,20 € HT représente une augmentation :

- pour le lot n° 1 de : 3,95 %
- pour le lot n° 2 de : 10,74 %
- pour le lot n° 4 de : 7,52 %

soit une augmentation globale de 4,70 %.

Ces projets d'avenant ont reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 8 septembre 2011.

Le délai initial de 11 mois de travaux est prolongé d'un mois avec l'avenant n°1, compte tenu notamment des modifications apportées sur le toboggan.

La livraison de ces travaux est donc recalée au 4 novembre 2011.

Compte tenu de l'ensemble des éléments précités, je vous demande en conséquence :

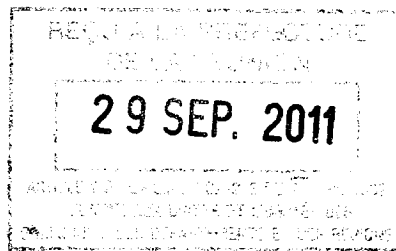
1. D'approuver les avenants n° 1 aux marchés de travaux

du lot 1 pour un montant de 46 663,20 € HT  
du lot 2 pour un montant de 22 398,00 € HT  
du lot 4 pour un montant de 4 648,00 € HT

**Rapport n° 11/5-19**

2. D'autoriser la SODIAC, mandataire de la commune à signer les avenants aux marchés de travaux.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**OBJET**      **PARC URBAIN DE LA TRINITE**  
  
**TRAVAUX DE LA TRANCHE N° 8B**  
  
**AVENANTS N°1 AUX MARCHES DE TRAVAUX DES LOTS  
N°1 (VRD / APOI), N° 2 (éclairage / BOURBON LUMIERE),  
ET N°4 (hydraulique / HYDROTECH)**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code des Marchés Publics

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 novembre 2009, relative à la réalisation de la tranche 8b de travaux du Parc Urbain de La Trinité ;

Sur l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 8 septembre 2011 ;

Sur le rapport n°11/5-19 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gérard MAILLOT, 3<sup>ème</sup> Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**      Approuve les avenants n° 1 aux marchés de travaux, comme suit :

LOT	OBJET	TITULAIRE	MONTANT HT	MONTANT HT de l'avenant n°1	MONTANT total HT
1	VRD	APOI	1 181 188,50	46 663,20	1 227 851,70
2	ECLAIRAGE	BOURBON LUMIERE	208 534,00	22 398,00	230 932,00
4	HYDRAULIQUE	HYDROTECH	61 793,55	4 648,00	66 441,55

**Délibération n° 11/5-19**

**ARTICLE 2** Autorise la SODIAC, mandataire de la commune à signer les avenants aux marchés de travaux.

---

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis, le 26 SEP. 2011

